

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ amiens@unsa-education.org

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 05 NOVEMBRE 2019

Madame la Rectrice,

Mesdames, Messieurs,

En cette rentrée, une nouvelle fois, l'actualité concernant les agents de l'Etat et de l'Education Nationale en particulier est très riche.

C'est tout d'abord la réforme des retraites : depuis plusieurs mois, le ministre de l'Éducation nationale ne cesse de répéter que la réforme des retraites sera juste pour les enseignants et pour l'ensemble des fonctionnaires.

L'UNSA Éducation constate que le temps avance et que rien de concret ne vient confirmer ces propos. Nous dénonçons l'absence d'annonce tangible et d'engagement suffisamment solide pour une revalorisation actée avant le passage de la loi sur les retraites à l'Assemblée nationale.

L'UNSA n'était pas demandeuse de cette réforme . **Si le Président souhaite la réaliser, il est indispensable qu'une enveloppe financière conséquente soit attribuée pour revaloriser les carrières des personnels de l'Éducation Nationale qui ont un très faible régime indemnitaire.**

Nous sommes prêts à négocier mais pas sans actes concrets : Soit lors de la réunion de ce jeudi 7 novembre au ministère de l'Éducation nationale, de premières mesures de revalorisation sont clairement annoncées et l'engagement est pris de discuter et finaliser un plan de revalorisation global avant le passage de la loi au parlement ; **soit l'UNSA Éducation appellera à une journée de grève dans l'Éducation nationale, le 5 décembre prochain.**

Les quatre premiers projets de décret d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ont été adoptés en Conseil Commun de la Fonction Publique du 17 octobre 2019. Sur 263 amendements déposés par les syndicats, seulement 56 ont été adoptés et vont être intégrés aux futurs textes. **Le gouvernement a rejeté des propositions plus protectrices des droits des agent.e.s dans le cadre de la mise en œuvre de sa loi. Encore un triste constat d'un dialogue social très réduit.**

Nous nous attarderons ici sur celui concernant les lignes directrices de gestion et les CAP. Les **LDG** détermineront les orientations générales en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours, dans les trois versants de la fonction publique. Autrement dit elles vont régir le quotidien et la carrière des agent.e.s publics. L'idée est de laisser des marges de manœuvre aux différents responsables des ressources humaines. Cette évolution aurait pu s'entendre dans un but de favoriser la transparence sur les modes de gestion **mais elle s'avère plutôt être une diminution des garanties des droits des agent.e.s.** L'instauration de groupes de travail obligatoires sur l'étude des impacts des lignes directrices de gestion ou la fixation de règles de révision de ces mêmes lignes directrices de gestion auraient pu apporter certaines garanties mais le gouvernement a gardé son cap et refusé les amendements qui allaient dans ce sens. Concernant les **CAP**, ce texte va au-delà de la loi en limitant le champ d'intervention des CAP à l'étude des demandes des agent.e.s refusées par leur administration. Les agents pourront saisir la CAP en cas de refus donné à leur demande de télétravail, comme à un refus d'utilisation du CPF ou au refus d'une demande de congé au titre d'un CET. Un **conseiller syndical** pourra accompagner l'agent.e dans les procédures de recours sur les promotions, la mobilité et en cas de rupture conventionnelle.

Madame la Rectrice, comment comptez-vous organiser les opérations de mobilité dans ce nouveau cadre juridique ? Une réunion avec les secrétaires généraux s'étant tenue au mois d'octobre au Ministère, quels sont les nouveaux éléments de réponse que vous pouvez nous apporter ?

Le suicide d'une collègue directrice d'école à cette rentrée, au-delà de la grande peine que suscite son acte désespéré, pose nombre de questions sur les conditions de travail des directeurs et directrices d'école, des enseignant-es et de tous les personnels qui font vivre les écoles, les établissements et les services. Tous les personnels de l'Education nationale sont impactés. **Depuis de nombreuses années, tous les acteurs du système éducatif subissent une pression qui va croissant et les mène à l'épuisement. Il est urgent d'apporter des réponses permettant de garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail.** En première urgence, nous exigeons l'amélioration des conditions de travail, une organisation moins verticale et moins injonctive des écoles, établissements et services, l'organisation d'un travail plus collectif, des rythmes plus respectueux de la qualité de vie au travail et le développement des services de médecine de prévention. Nous revendiquons également les créations d'emplois nécessaires pour l'ensemble des personnels. Par ailleurs, la suppression programmée des CHSCT aggravera la prise en charge de celles et ceux qui sont en souffrance.

Lors du dernier CAEN ainsi que dans le cadre d'une audience intersyndicale, vous avez exprimé, Madame La Rectrice, votre volonté de mettre en place plusieurs dispositifs destinés à améliorer la situation des directrices et directeurs d'école. De son côté, le Ministre s'est également enfin décidé à agir. Pour autant, aucune des annonces faites ne sont de nature à répondre à l'urgence d'une situation dont le diagnostic est connu depuis de nombreuses années. Le SE-Unsa a rappelé les mesures d'urgence qui s'imposent avant la concrétisation des annonces du ministre:

- octroi de temps de décharge supplémentaire ;
- aide administrative dont il est intéressant de souligner l'ironie du fait qu'elle avait été instituée en 2006 alors que J. M. Blanquer était chef de cabinet du Ministre de l'Education Nationale de l'époque ;

- suppression des tâches administratives non essentielles au fonctionnement de l'école ;
- tenue de réunions de directeurs sur le temps de classe afin de leur permettre de sortir de l'isolement en partageant les problématiques qu'ils rencontrent et de consolider ensemble certaines réponses.

L'UNSA-Education est déterminée à pousser toutes les portes qui s'entre-ouvrent pour obtenir des réponses concrètes pour avancer enfin sur l'évolution de la direction et du fonctionnement de l'école. Une évolution dont aujourd'hui tout le monde a besoin qu'il s'agisse des élèves, de leurs familles, ou avant tout des personnels. Le ministère ne peut pas rater ce rendez-vous avec eux.

Lors de la réunion du 24 septembre dernier, la secrétaire générale des MENJ-MESRI a confirmé que la gestion des personnels Jeunesse & Sport sera confié au ministère de l'Education nationale.

Dans un premier temps (courant 2020) les délégations régionales et les délégations départementales J&S vont respectivement venir s'adosser aux rectorats de régions et aux DSDEN. Nous avons obtenu l'assurance, et c'est un point rassurant, que cette première étape se fera à périmètre constant. Dans un deuxième temps, des synergies entre les champs J&S et EN seront à construire, à échéance prévisionnelle du second semestre 2021.

Madame La Rectrice, quelles vont être les modalités d'accueil de ces nouveaux personnels au sein des DSDEN de notre académie, notamment en ce qui concerne la problématique de surface et locaux disponibles ?

Dans les lycées, la rentrée s'est déroulée tant bien que mal **et le travail important des équipes de direction pendant les congés d'été n'y est pas étranger.** Les réformes du lycée général et technologique et de transformation de la voie professionnelle avaient pour objectifs de simplifier le baccalauréat, de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, de diversifier les parcours, de supprimer les séries trop marquées socialement, de valoriser la voie professionnelle, et de mieux préparer à l'insertion professionnelle. Ces objectifs, nous les partageons. Mais, il nous faudra mesurer si ces réformes contribuent à les atteindre. Nous devons également être très attentifs aux impacts sur les choix d'orientation qui en découleront. **De plus, nous pensons qu'il faut que le climat social soit apaisé pour pouvoir travailler dans le temps long et il faudra donc apporter des éléments concrets pour accompagner les personnels dans la mise en place de ces réformes. Il faudra également savoir reconnaître leur investissement.**

Concernant la réforme du baccalauréat, le SNPDEN UNSA a été reçu à sa demande en audience au cabinet du ministère la semaine précédant les vacances d'automne sur la problématique des E3C. En présence du DGESCO, **nous avons fait valoir, qu'en l'espèce, un énième transfert de charges vers les équipes de direction des lycées serait à l'évidence le transfert de trop dans un contexte de tensions en tous genres pour la profession !** Nous avons fait état de l'exaspération globale de nos collègues qui ont la désagréable impression que les services académiques ou inter-académiques des examens tentent, à cette occasion, de transférer leurs charges et responsabilités en la matière aux lycées. Notre analyse doit être suffisamment réelle et solide puisqu'il apparaît qu'elle soit mesurée dans les mêmes proportions par la mission du Comité national de suivi

de la réforme, lors de ses récentes rencontres de terrain avec les personnels de direction en académies. Notre constat ne peut donc être remis en cause !

Dans ces conditions, il ne saurait être question, pour nous d'aller au-delà des opérations internes d'organisation des épreuves et de numérisation des copies, la gestion des correcteurs et des corrections, ainsi que des autres modalités nécessaires en aval, devront être prises en charge par les services concernés des Rectorats. Les limites ayant été clairement posées et nos fortes attentes exprimées sans détours, il conviendra maintenant que le Ministère nous apporte au plus vite les réponses attendues. A défaut d'arbitrages favorables sur cette question, les instances nationales du SNPDEN UNSA de novembre auraient alors à définir des modalités d'action, visant à faire que nous obtenions satisfaction dans les meilleurs délais.

Madame La Rectrice, quelles vont être les modalités d'organisation du nouveau baccalauréat dans l'académie d'Amiens ? Les services de la DEC vont-ils prendre en charge l'organisation des corrections des copies des E3C et le paramétrage des 3 applications informatiques permettant cette gestion ?

Pour terminer, Madame la Rectrice, nous souhaitons attirer votre attention sur la mise en œuvre de l'École inclusive, et pas seulement des PIAL à cette rentrée.

Si nous restons convaincus que la circulaire du 6 juin dernier sur les AESH, en fonction de la façon dont elle est appliquée, peut améliorer notablement la situation de ces derniers, les nombreux dysfonctionnements rencontrés en ce début d'année dans la gestion humaine et administrative de ces collègues laissent toutefois craindre que le chemin sera long. On pourrait se consoler en se comparant à d'autres académies où les problèmes ont été encore plus nombreux mais s'en satisfaire serait une grossière erreur. De même, le nombre d'élèves pour lesquels une aide a été notifiée et qui demeurent en toujours en attente de celle-ci semble demeurer très important malgré les discours rassurants du gouvernement. Ce n'est hélas pas une surprise : dès juin nous avons alerté sur l'impossible équation qui allait devoir se résoudre en trois mois : gérer plus d'agents, tout en mettant en place de nouveaux services de gestion administrative et de ressources humaines, le tout sans moyens supplémentaires !

Le réflexe naturel de certains AESH est ainsi de s'en prendre aux collègues qui représentent « l'administration qui les malmène » : en beaucoup d'endroits, les personnels administratifs témoignent d'insultes, de menaces. Même si cela ne règlera pas leur situation, il est nécessaire que les AESH, ainsi que l'ensemble des autres personnels et partenaires de l'école **prennent conscience de l'envers du décor de ce qu'ils appellent « l'administration » :**

- Pas d'outils de gestion dédié au nouveau dispositif ;
- Pas de moyens supplémentaires alors qu'il a fallu créer de toute pièce les nouveaux services départementaux de l'école inclusive ;
- Pas de moyens supplémentaires alors que les effectifs à gérer ont parfois été multipliés par 3 ;
- Absence de lisibilité sur les prescriptions notifiées par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées qui compliquent la gestion des moyens AESH ;
- Enquêtes internes chronophages qui monopolisent les moyens déjà insuffisants au détriment du service à rendre aux AESH.

Il faut savoir qu'en certains endroits, si les services départementaux, les services académiques et les établissements en charge de la paye n'avaient **pas fait des efforts au-delà de leurs simples obligations de service et au détriment de leur qualité de vie au travail, les choses auraient été encore pires !**

Madame La Rectrice, l'enjeu de la mise en œuvre de l'école inclusive se retrouve à tous les niveaux : ce sont des élèves pas ou mal accompagnés au sein de classes dont le climat peut se trouver fortement dégradé, des personnels AESH non reconnus et mal traités, des personnels administratifs et enseignants en souffrance et mis en difficultés. Quels sont les solutions apportées et/ou les moyens alloués au niveau académique afin de mettre en œuvre une véritable politique de l'inclusion scolaire dans le respect de tous les personnels et au bénéfice des élèves ?

Christelle CAPLIN-DAHENNE, Maxime PARUCH,
Patrice PERTIN, Agnès GODEAU.